

Rapport de gestion de la Direction des finances

Autor(en): **Gasche, Urs / Bhend, Samuel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(2002)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418473>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

7. Rapport de gestion de la Direction des finances

Directeur: le conseiller d'Etat Urs Gasche
Suppléant: le conseiller d'Etat Samuel Bhend

7.1 Les priorités de l'exercice

La poursuite des efforts entrepris pour améliorer durablement la situation des finances cantonales a cette année encore constitué la priorité des travaux de la Direction des finances. Une évaluation approfondie de la situation, réalisée à la suite de la session parlementaire de novembre 2001, a montré qu'il fallait escompter dans les années à venir un accroissement considérable des charges venant grever les finances cantonales. Dans le contexte de cette détérioration prévisible de la situation financière et de l'adoption par le Grand Conseil de la motion de la Commission des finances («Réduction de la dette pendant la période du plan financier 2003-2005», qui exige que la dette soit réduite de 100 millions de francs par an), le Conseil-exécutif a décidé d'entreprendre un examen stratégique des prestations publiques (ESPP).

Autre priorité des activités de la Direction des finances: la poursuite des travaux sur le projet interdirectionnel de généralisation de la nouvelle gestion publique dans l'administration cantonale, NOG 2000. On trouvera ci-après des informations détaillées sur ces deux thèmes, au chiffre 1.1 Les priorités de l'activité du Conseil-exécutif. Les aspects développés ci-après ont également joué un rôle central dans les activités de la Direction des finances:

Mise en œuvre de la Nouvelle gestion publique NOG 2000 à la Direction des finances:

Se conformant aux arrêtés du Conseil-exécutif concernant la poursuite du projet à l'échelon du canton («variante B» du 8 mai et «variante B+1» du 30 octobre; voir à ce sujet les explications sous chiffre 1.1 Les priorités de l'activité du Conseil-exécutif), la Direction des finances a poursuivi ses travaux internes de mise en œuvre de NOG. Il s'agissait en premier lieu d'introduire le calcul des coûts, des prestations et des rentrées financières (CCPR) dans les offices et au Secrétariat général, compte tenu des produits et groupes de produits déjà élaborés en 2001. Cette opération est intervenue en plusieurs étapes (identification des centres de coûts, définition des clés de répartition et des tarifs de facturation interne, élaboration d'un concept de décompte horaire par prestation, etc.) et a nécessité énormément de temps pour le personnel des offices. Les collaborateurs et collaboratrices ont par ailleurs reçu une première formation aux nouveaux instruments informatiques du système d'informations financières FIS (score, cost et time).

Enfin, la Direction des finances a pour la première fois organisé, en association avec les offices, des ateliers sur le processus de pilotage en mode NOG. Ceux-ci ont permis d'élaborer les premières grandes lignes d'un futur concept de controlling qui devra être encore précisé.

Révision de la législation sur le personnel:

Lors de sa session de janvier, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil-exécutif le projet de loi sur le personnel de l'administration et des écoles (loi sur le personnel, LPers), avec pour mandat de respecter certaines charges. Une consultation sur les questions à prendre en compte dans le cadre des travaux de révision a été organisée dans les milieux intéressés. S'appuyant sur les résultats de cette consultation, le Conseil-exécutif a arrêté des consignes impératives pour la révision de la législation sur le personnel (ACE 2909/02). Elles prévoient notamment que le statut du personnel cantonal et celui du corps enseignant soient réglementés dans deux législations distinctes. La Direction des finances a pu s'acquitter avant la fin de l'année des mandats de révision qui lui in-

combaient et préparer un nouveau projet de loi pour la procédure de consultation.

Sondage du personnel 2001/Projet «Contenta»:

En 2001, la Direction des finances mandatée par le Conseil-exécutif a interrogé par écrit et de manière anonyme l'ensemble du personnel de l'administration cantonale et de l'Université sur sa satisfaction vis-à-vis de sa situation professionnelle. Le 30 janvier, le Conseil-exécutif a pris connaissance des résultats de ce sondage consignés dans un rapport (ACE 0357/02). Une brochure d'information a ensuite été remise à tous les collaborateurs et collaboratrices. Les résultats du sondage ont également été communiqués aux associations de personnel et au grand public. Le Conseil-exécutif a par ailleurs décidé d'approfondir les plus importants résultats du sondage, dans le cadre d'un processus centralisé sous la forme d'un projet, et d'en déduire les mesures qui s'imposent en matière de politique du personnel.

Ces travaux ont débuté dans le cadre du projet «Contenta», avec une organisation de projet dans laquelle les autres Directions sont représentées. L'organisation du projet a présenté en avril un rapport d'analyse se fondant sur les résultats du sondage, à partir duquel a été élaboré, en août, un catalogue de 23 mesures, qui se répartissent entre les sept thèmes suivants: rémunération, possibilités d'évolution professionnelle, horaire de travail, charge de travail, organisation du travail, attitude par rapport au changements et assistance des responsables du personnel. Les premiers résultats ont été présentés au Conseil-exécutif le 11 septembre dans un rapport intermédiaire. En prenant connaissance de ce rapport, le gouvernement a donné mandat d'élaborer un programme de mise en œuvre établissant une classification de toutes les mesures en termes de rapport coût/utilité et proposant un calendrier de réalisation. Ce programme devrait être remis au Conseil-exécutif au cours du premier semestre 2003.

Mesures relevant de la politique du personnel et entretiens avec les partenaires sociaux:

Lors de l'élaboration des mesures résultant de l'examen stratégique des prestations publiques, la hausse de deux pour cent des traitements prévue dans la planification financière a été ramenée à un pour cent, soit 0,5 pour cent pour la progression générale (compensation du renchérissement) et autant pour les augmentations individuelles de salaires (progression basée sur l'expérience). Se fondant sur l'analyse de l'évolution des salaires dans les secteurs public et privé et sur sa propre évaluation de la situation, le Conseil-exécutif a décidé le 6 novembre de relever les salaires de 0,5 pour cent en 2003 pour tenir compte du renchérissement et d'affecter un pour cent de la masse salariale aux augmentations individuelles de traitement la même année. Il a estimé que les ressources supplémentaires nécessaires à cet effet pourraient être financées par le biais des fluctuations normales de personnel.

Par les décisions qu'il a arrêtées durant sa session de novembre, lors de l'examen du rapport ESPP, du plan financier et du budget, le Grand Conseil a clairement signifié que tous les moyens inutilisés devaient être intégralement employés pour réduire la dette ou pour éviter le cas échéant une nouvelle progression de l'endettement. Dans une déclaration de planification, le parlement s'est déterminé pour une croissance de la masse salariale d'un pour cent au maximum pour 2003. Le Conseil-exécutif a donc décidé, le 4 décembre, de mettre à disposition du personnel un pour cent au total de la masse salariale pour les augmentations de salaire en 2003, soit

0,5 pour cent pour la compensation générale du renchérissement et autant pour les hausses individuelles de salaires (progression en fonction de l'expérience). Il ne restait donc rien pour la progression en fonction des performances.

Les relations avec les partenaires sociaux se sont déroulées correctement au plan de la procédure, mais pour ce qui est du contenu, elles ont été globalement tendues. Lors de nombreux entretiens, les associations de personnel APEB, SSP et LEBE ont réitéré leurs demandes concernant la compensation intégrale du renchérissement, l'affectation de 1,5 pour cent de la masse salariale aux augmentations individuelles de salaire, la réduction du temps de travail, l'augmentation des allocations pour le travail de nuit et de fin de semaine ainsi que l'octroi du bonus-temps à toutes les personnes qui travaillent de nuit. En raison des difficultés financières du canton, le Conseil-exécutif n'a pu satisfaire ces nombreuses revendications que dans les limites de la croissance d'un pour cent de la masse salariale et par l'octroi exceptionnel, en raison de la position particulière de Noël et du Jour de l'An dans la semaine, de deux jours de congé supplémentaires pendant la période de fin d'année 2002/2003. Les avis sont toujours partagés sur la question de savoir dans quelle mesure et sous quelle forme les associations de personnel doivent participer à l'élaboration des textes législatifs relevant de la politique du personnel.

Clôture de la procédure de recours BEREBE:

Au début de l'année, le Conseil-exécutif s'est prononcé sur les derniers cas de recours BEREBE. Sur plus de 13000 collaborateurs et collaboratrices transférés dans le nouveau système de rémunération au 1^{er} janvier 1997, 1471 avaient déposé un recours. La Commission paritaire du personnel a préparé les décisions sur recours à l'intention du Conseil-exécutif selon une procédure conforme aux règles habituelles applicables dans un Etat de droit. Onze pour cent des 1471 recours présentés ont été admis en totalité ou en partie, et 77 pour cent ont été rejetés. Un recours sur dix a été retiré et deux pour cent ont été déclarés irrecevables. Les recours approuvés ont entraîné une nouvelle affectation avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1997 et le versement de la différence de traitement assortie d'intérêts moratoires. Dans un rapport d'évaluation et de clôture à l'intention du Conseil-exécutif, la Commission du personnel a recommandé, compte tenu des constats établis durant la procédure de recours, que soient réexaminées les directives de classification en vigueur.

Renforcement des efforts d'harmonisation dans le domaine informatique:

Le Conseil-exécutif a pris des décisions importantes en vue d'harmoniser l'utilisation des ressources informatiques à l'échelle cantonale. Dans un arrêté du 29 mai, il a émis des directives pour la mise en œuvre du plan de zones IT. Des consignes de normalisation impératives sont ainsi fixées pour toutes les unités administratives du canton en ce qui concerne l'utilisation décentralisée de ressources informatiques ainsi que la sécurité des systèmes IT et l'interopérabilité des plates-formes centralisées et décentralisées. Le 14 août, le Conseil-exécutif a décidé d'acquiescer RENO afin d'harmoniser la gestion des infrastructures informatiques décentralisées au niveau cantonal et de mettre en place un système de gestion de contenu (CMS) unique pour créer et éditer les documents Web sur Internet, Intranet et Extranet. Il a ainsi jeté les bases qui, dans le cadre du rapport complémentaire ESPP, permettront, après l'introduction généralisée du progiciel RENO, d'ouvrir la voie à d'autres optimisations éventuelles dans les domaines IT de la gestion, de l'organisation, de l'exploitation des technologies et des ressources.

7.2 **Rapports des offices**

7.2.1 **Secrétariat général**

Travaux d'état-major et projets:

En sa qualité de plaque tournante de gestion et de coordination de la Direction des finances, le Secrétariat général a conçu et suivi de nombreux projets et le règlement des affaires vis-à-vis des offices de la Direction, des autres Directions, du Conseil-exécutif ainsi que du Grand Conseil et de ses commissions (Commission de gestion et Commission des finances). Dans le cadre de procédures de rapport, il a examiné de nombreuses affaires et textes législatifs d'autres Directions quant à leur concordance avec les conditions financières générales et au respect des exigences de la législation financière.

L'une de ses principales activités a été d'assurer la conduite et le suivi de l'examen stratégique des prestations publiques (ESPP), qui s'est déroulé parallèlement au processus d'élaboration du budget et du plan financier.

Le Secrétariat général a été également très occupé par les travaux relatifs au projet NOG 2000. Suite au mandat du Conseil-exécutif prévoyant une plus forte intégration de la direction du projet au sein de l'administration, cette tâche a été finalement confiée au service du Secrétariat général responsable de la planification des tâches et des moyens financiers au niveau technique (voir aussi à ce sujet sous chiffre 1.1 Les priorités de l'activité du Conseil-exécutif). Les travaux de mise en œuvre de NOG au sein de la Direction des finances ont été confiés à la nouvelle section Développement et centre de compétences NOG du Secrétariat général (voir aussi à ce sujet les explications sous chiffre 7.1 Les priorités de l'exercice de la Direction des finances).

Le service juridique de la Direction des finances a consacré une grande partie de ses activités aux travaux législatifs visant la concrétisation de NOG, notamment à l'élaboration de l'ordonnance sur le pilotage des finances et des prestations. Outre les tâches d'ordre purement normatif, il s'agissait aussi de clarifier diverses questions – relatives en particulier à la comptabilité – avec les spécialistes intéressés. Le service juridique s'est également occupé du changement de statut juridique de la BEDAG. Il s'est aussi acquitté d'autres tâches relevant du soutien au Directeur des finances, du conseil juridique au Secrétariat général et aux offices ne disposant pas d'un service juridique ainsi que de la procédure et de la juridiction administratives.

La Direction des finances assume, avec la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie, la conduite du projet «optimmo» (utilisation optimale du parc immobilier) (voir à ce sujet les explications de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie dans son compte rendu).

Le Secrétariat général a fourni une participation essentielle à la fois pour la préparation et la réalisation des nombreux entretiens avec les partenaires sociaux et pour le traitement de diverses questions relatives à la politique du personnel. Les nombreuses autres activités dont il a assumé la responsabilité principale ou dont il a assuré un suivi étroit sont présentées en détail ci-après.

Utilisation des recettes issues de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP):

Les travaux conceptuels concernant l'utilisation de la part du canton aux recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations ont pris fin, la clé de répartition étant fixée comme suit:

Exercice	Contribution au financement du compte de fonctionnement	Contribution à l'accélération de la réalisation de projets d'infrastructure routière cruciaux pour la politique des transports	Augmentation de la subvention cantonale aux routes communales
2003	100%	0%	0%
2004	75%	15%	10%
2005	55%	25%	20%
2006	35%	35%	30%

Lors de l'examen stratégique des prestations publiques (ESPP), le Conseil-exécutif avait initialement prévu de suspendre jusqu'en 2006 l'affectation des recettes de la RPLP aux routes communales, ce que le Grand Conseil a cependant refusé. En outre, le parlement a adopté durant sa session de novembre une déclaration de planification selon laquelle la contribution aux projets d'infrastructure routière doit représenter au moins 40 pour cent en moyenne. Le Conseil-exécutif décidera de la mise en œuvre de cette déclaration de planification dans le cadre des décisions ESPP supplémentaires qu'il prendra au printemps 2003.

Relations entre le canton de Berne et ses entreprises publiques ou d'économie mixte (RCE):

Le Conseil-exécutif a adopté le Document de fond sur la problématique des représentants cantonaux au sein des conseils d'administration. Ce rapport comprend une analyse de la problématique, un inventaire systématique des représentations actuelles du canton, un modèle d'évaluation de la situation ainsi qu'une série de recommandations. Il a été transmis au Grand Conseil afin qu'il en prenne connaissance.

En outre, la vente de participations du patrimoine financier s'est poursuivie.

Liquidation de la Dezennium-Finanz AG (DFAG):

La procédure juridique de liquidation de la Dezennium-Finanz AG (DFAG) a commencé fin septembre 2002. Les immeubles restant in vendus ont été repris par le canton à une valeur nulle. Il s'agit de 25 biens immobiliers (en majorité des terrains non bâtis) qui totalisent une valeur vénale de 18,1 millions de francs. En outre, 1180 actes de défaut de biens et 12 bons de récupération représentant une créance d'environ 1,7 milliard de francs ont été transférés de la DFAG au canton ; ils seront gérés à l'avenir par l'Intendance des impôts. La DFAG a pu annoncer fin décembre que ses pertes totales avoisineraient les 2,6 milliards de francs et seraient donc inférieures à la barre des trois milliards calculés une dizaine d'années auparavant. Les provisions constituées ces dernières années dans les finances cantonales pour couvrir les pertes de la DFAG s'élèvent au total à 1,9 milliard de francs, si bien qu'environ 440 millions ne devraient pas être utilisés. La dissolution est prévue avec le compte d'Etat 2003.

Changement de statut juridique de la Bedag Informatik:

Les travaux relatifs au changement de statut juridique de la Bedag Informatik – d'établissement de droit public en société anonyme régie par le Code des obligations – ont pris fin. Le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur la société anonyme Bedag Informatik (loi sur la Bedag, LBI) et les statuts de cette société en seconde lecture lors sa session de juin, de sorte que la Bedag Informatik puisse prendre la forme d'une société anonyme au 1^{er} janvier 2003. Le canton de Berne conserve la majorité absolue des actions et des voix de son entreprise informatique.

Avant le changement de statut juridique, durant la session parlementaire de mars, le Grand Conseil avait réduit le capital apporté de la Bedag Informatik de 27,5 millions à 10 millions de francs à compter du 1^{er} juin 2002.

Gouvernement électronique/Guichet virtuel:

Le Conseil-exécutif a approuvé en juin la stratégie de gouvernement électronique élaborée sous l'égide de la Direction des finances, qui se caractérise par une approche pragmatique: le can-

ton de Berne entend proposer sur Internet des informations et des services répondant aux besoins de ses citoyens et citoyennes, sans prendre de risques techniques ou financiers. Parmi ses priorités figurent, outre le développement du portail Internet cantonal, une série de nouvelles offres concrètes qui seront élaborées de façon décentralisée dans les services intéressés, sans mettre en place une organisation de projet centralisée.

La collaboration au projet de Guichet virtuel a figuré au cœur des activités en matière de gouvernement électronique. Ce projet visait à fournir, à partir de 2003, un point d'accès unique aux sites Internet de la Confédération, des cantons et des communes, via un portail centralisé à l'adresse <http://www.ch.ch>. Les travaux ont consisté essentiellement à relier les sites Internet du canton et de ses 400 communes au Guichet virtuel et d'aider les communes qui n'étaient pas encore représentées sur Internet à créer leur site. Fin 2002, outre le canton de Berne, environ 200 communes étaient présentes avec une page d'accueil dans le Guichet virtuel de la Confédération. En octobre, la Bedag Informatik a décerné au canton de Berne le prix Eugène du meilleur site Web, parmi les quelque 1900 sites concurrents de la Confédération, des cantons et des communes.

Projet de Nouvelle réglementation du portefeuille d'assurance (NOVA):

Le projet NOVA a débuté le 1^{er} janvier 1999. Il a à ce jour permis d'économiser des millions de francs sur les primes annuelles d'assurance et d'encaisser d'importants reflux de courtage. Ses objectifs étant réalisés dans une large mesure, il a été possible de dissoudre l'organisation du projet. La Direction des finances a été chargée par l'ACE 1019 du 20 mars de transférer l'organisation de projet chargée de l'encadrement et de la gestion du portefeuille d'assurances dans l'organisation de ligne de l'administration cantonale. La gestion de ce portefeuille relèvera donc à l'avenir de l'Administration des finances.

Dans le cadre de la réintégration de l'organisation de projet NOVA dans l'organisation de ligne de l'administration cantonale, il a également été possible d'achever le projet partiel Gestion des risques dans le canton de Berne. Conformément à l'ACE 3867 du 20 novembre (Gestion des risques dans l'administration cantonale bernoise), l'évaluation et la gestion des risques dans les différents domaines politiques ainsi que la mise en œuvre de mesures adéquates continueront de relever des compétences et de la responsabilité des Directions et de la Chancellerie d'Etat chargées d'assumer et d'exécuter ces tâches. La voie d'un renforcement de la consolidation systématique des risques n'est donc pas poursuivie pour l'instant.

A la faveur de l'optimisation actuelle du portefeuille des assurances, de nouveaux progrès ont été réalisés dans l'harmonisation et dans l'optimisation des couvertures, en particulier dans le domaine de l'assurance responsabilité civile.

Nouvelle affectation du site du château de Thoune:

Après l'approbation par le Conseil-exécutif, en mars, du concept et des conditions générales, un appel d'offres public a été lancé au mois de mai pour plusieurs biens-fonds cantonaux situés sur le site du château de Thoune (nouveau château, ancienne prison, préfecture, «Abzugshaus» et une cure) ainsi que le bâtiment scolaire du Schlossberg appartenant à la ville de Thoune. Il s'agissait d'obtenir avant fin juillet des esquisses de propositions d'investisseurs potentiels combinant une évaluation en termes d'investissement et d'affectation pour un projet global de réaffectation des biens-fonds permettant d'en renforcer l'attrait. A la mi-août, un jury (composé de représentants du canton de Berne, de la ville de Thoune, du musée historique de Thoune ainsi que de spécialistes externes) a retenu deux candidatures, dont les auteurs ont été invités à concrétiser leurs propositions en présentant une étude plus approfondie. Ils devront remettre leurs projets détaillés, accompagnés d'une offre concrète de reprise des biens immobiliers, avant la fin du mois de février 2003.

Conférence des ressources (CORES):

La Conférence des ressources (CORES) a traité en neuf séances au total quelque 20 affaires concernant la gestion cantonale des ressources (en particulier des finances, de l'informatique et du personnel). L'un des points forts de ses activités a consisté, comme chaque année, à assister et à coordonner l'élaboration du budget 2003 et du plan financier 2004 à 2006, mais l'examen stratégique des prestations publiques (ESPP) a également constitué une priorité. Parmi les autres affaires importantes que la CORES a traitées figurent aussi le crédit supplémentaire 2001 relatif aux charges de personnel sous la forme d'un arrêté collectif, la gestion des activités cantonales d'investissement, la planification informatique ainsi que l'harmonisation IT du canton de Berne et l'acquisition d'un système de gestion de contenu (CMS) pour l'ensemble du canton.

De la parole aux actes (pact):

La structure mise en place en 2001 est toujours satisfaisante. Composé de trois personnes, le Groupe de pilotage siège chaque mois afin de coordonner les dossiers en cours; le Groupe de coordination, dans lequel toutes les Directions sont représentées, s'est réuni une fois par semestre pour traiter de sujets classés prioritaires. Pour la première fois, chacun de ces organes a accueilli un membre de sexe masculin. La collaboration aux procédures de consultation ainsi qu'aux commissions et aux groupes de travail demeure une composante essentielle des travaux réalisés par «De la parole aux actes». La séance de mars du Groupe de coordination a été consacrée principalement à la présentation du projet de la Direction de l'instruction publique concernant le controlling en matière d'égalité; lors de la séance d'octobre, la Direction de la police et des affaires militaires a présenté son étude sur la situation des femmes occupant des postes dirigeants au sein de cette Direction. En coopération avec le Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme et avec l'Office du personnel, «De la parole aux actes» a commandé, financé et accompagné la réalisation d'une évaluation des résultats du sondage du personnel de 2001 sous l'angle de l'égalité des sexes. La brochure Satisfaction accrue du côté des femmes... et du côté des hommes! élaborée dans le cadre de ce projet et ses conclusions ont constitué le thème principal de la traditionnelle manifestation d'automne de pact ouverte par le Directeur des finances.

7.2.2 Administration des finances

Conformément à la pratique, le résultat d'exploitation de l'Administration des finances, projet pilote NOG, est expliqué en détail dans la partie «Comptes spéciaux» du compte d'Etat 2002.

La restructuration de l'Administration des finances, nécessaire en vue de la généralisation de la Nouvelle gestion publique (NOG 2000) et en raison des fonctions transversales qu'assume cet office, a pu être en grande partie achevée. Les produits et groupes de produits ont également été précisés dans cette optique, et la nouvelle structure prend effet dès le début de l'année 2003.

Comme les années précédentes, l'Administration des finances s'est fortement impliquée dans les travaux des projets NOG 2000 et FIS 2000. Ses activités ont comporté plusieurs points forts:

- Dans le cadre du projet partiel «Ordonnance et instructions», les instructions de groupe ont été élaborées et un instrument (Obtree C4/Sharepoint) a été évalué pour l'élaboration des instructions et la gestion des documents. Il sera mis à disposition des services financiers du canton de Berne sur le site intranet de l'Administration des finances au cours du deuxième semestre 2003.
- La généralisation du processus d'élaboration du calcul des coûts, des prestations et des rentrées financières (CCPR) a pu être normalement assurée dans les Directions et à la Chancellerie d'Etat.
- Le concept d'introduction de la comptabilité des immobilisations qui doit être mise en place dans l'ensemble du canton en 2003 a été élaboré.

- Fin 2002, les exigences utilisateur concernant le nouveau système d'informations financières FIS 2000 ont été définies et révisées avec les partenaires informatiques, puis les commandes ont été passées.

Parmi les tâches transversales de l'Administration des finances, il convient encore de mentionner le quatrième colloque des services financiers du canton de Berne, qui s'est tenu le 10 décembre et a enregistré une participation record de 200 personnes. Parmi ses temps forts ont figuré le thème «Nouvelles évolutions concernant la comptabilité de groupe» ainsi qu'un projet de benchmarking du canton de Zurich auquel environ 400 agents de l'Administration cantonale bernoise avaient participé. Les principaux résultats de ce projet ont été présentés durant le colloque; ils constitueront une précieuse référence pour la poursuite de l'optimisation des services de l'Administration des finances.

Le compte d'Etat 2002 a pu être établi conformément au calendrier. Il a dégagé un excédent de revenus de 220,1 millions de francs dans le compte de fonctionnement et présenté un degré d'autofinancement de 136,0 pour cent. Corrigé des principaux facteurs spéciaux, le résultat dégage encore un excédent de revenus (CHF 133,9 mio). Les provisions constituées pour couvrir les risques de pertes de la Dezennum-Finanz AG (DFAG) s'élevaient à 522 millions de francs le 31 décembre. Les organes de la DFAG escomptent que ce montant sera supérieur de 440 millions aux besoins de couverture, si bien que seulement 1,46 milliard de francs devraient être utilisés sur les 1,9 milliard de provisions constituées au total dans les comptes d'Etat de 1992 à 1997. Le montant effectivement nécessaire ne sera toutefois connu qu'à l'automne 2003, à l'issue de la procédure juridique de liquidation de la DFAG. La dissolution des provisions non utilisées interviendra avec le compte d'Etat 2003.

Des fonds ont été empruntés sur le marché des capitaux pour un montant de 510 millions de francs (2001: CHF 1865 mio, dont CHF 1380 mio pour le financement du découvert des caisses de pension), à un taux d'intérêt moyen de 2,73 (3,47) pour cent et pour une durée variant entre 1,5 et 10 ans. 789 millions de francs ont été remboursés au titre d'emprunts échus, avec un taux d'intérêt moyen de 4,79 (5,41) pour cent.

Fin 2002, les dettes du canton de Berne à moyen et à long termes totalisaient 6185 millions de francs, et les dettes à court terme s'élevaient à 3961 millions. L'endettement total du canton de Berne représentait donc un montant de 10146 millions de francs (2001: CHF 9553 mio) à la fin de l'année. En tenant compte des provisions (principalement pour la DFAG), il atteignait 10780 (10467) millions de francs.

Les travaux suivants ont été réalisés dans le domaine de la péréquation financière et de la compensation des charges:

Pour la première fois, les 400 communes bernoises ont toutes participé à l'exécution de la péréquation financière. Au titre de la réduction des disparités, 55 communes ont versé des prestations compensatoires d'un montant total de 72,3 millions de francs au profit des 345 autres communes. En ce qui concerne la dotation minimale, 177 communes ont reçu au total 34,9 millions de francs de prestations complémentaires. Sept communes ont déposé un recours administratif.

58 communes d'agglomération ont versé des prestations compensatoires totalisant 42,1 millions de francs à titre d'indemnisation partielle des charges de centre urbain des villes de Berne, Bienne et Thoun. 129 communes ayant un indice de quotité générale d'impôt supérieur à 100 ont perçu des prestations complémentaires à hauteur de 10,5 millions de francs au total.

Compte tenu des calculs relevant de la réglementation des cas spéciaux, 55 communes ont perçu un montant total de 6,9 millions de francs selon le critère du supplément de charges maximal. En revanche, 109 communes bénéficiant du fait de la loi d'un allègement supérieur au plafond fixé ont dû rembourser un différentiel de 7,0 millions de francs.

Pour la première fois, la population résidente a été déterminée conformément au registre des habitants des communes et com-

muniquée aux Directions fin avril pour le calcul des parts des communes dans le cadre des systèmes de compensation des charges. Conformément à la pratique, les publications annuelles ont également été publiées (population résidente, quotités d'impôts des communes et taux de l'impôt paroissial).

Fin octobre, les chiffres corrigés des comptes 2001 des 400 communes du canton de Berne étaient apurés et intégralement enregistrés dans la banque de données de la statistique financière.

La dernière contribution temporaire des communes à l'assainissement des finances cantonales a rapporté un montant de 40,6 millions de francs.

La Conférence des finances (FIKON), organe responsable de la coordination interdirectionnelle de la ressource «finances», s'est réunie une quinzaine de fois durant l'année sous rapport:

- Ses séances ordinaires ont porté en particulier sur les processus d'établissement du budget et du plan financier, la clôture des comptes, la coordination de la TVA et le projet Exécution 2 (comptabilité des débiteurs/facturation).
- En tant qu'organe de révision, elle a examiné et approuvé les programmes techniques de l'utilisateur (exigences que doit satisfaire le système d'informations financières FIS 2000).
- Les résultats du projet «Ordonnance et instructions» élaborés au sein d'un groupe de travail ont fait l'objet d'une vérification matérielle.

7.2.3 Intendance des impôts

Dans le domaine de l'imposition périodique, il a fallu s'occuper des déclarations d'impôt Période transitoire des personnes physiques qui restaient à régler. A fin 2002, plus de 98 pour cent de toutes les déclarations d'impôt de la période transitoire 1999/2000 avaient été traités à titre définitif.

Le nouveau système informatique TXA était opérationnel pour le traitement des déclarations d'impôt de l'année 2001. Parallèlement, pour professionnaliser les travaux de saisie des données fiscales, ceux-ci ont été confiés à 25 centres de saisie. Cette organisation a donné des résultats très satisfaisants puisque, après une phase de mise en place plus ou moins longue, les communes intégrées à cette procédure sont parvenues à atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs qui avaient été fixés.

La distribution, à chaque personne contribuable, de tout nouveau formulaire partiellement pré-identifiés a déclenché une littérale prise d'assaut des services de renseignements de l'Intendance des impôts. Il apparaît que les contribuables ont tendance à recourir plus rapidement que les années précédentes au téléphone pour obtenir notamment des informations qu'ils pourraient tout aussi bien trouver plus simplement et plus rapidement dans le guide. Assailli par un flot de d'appels, la ligne info-service mise en place par l'Intendance des impôts a été incapable, des jours durant, d'y répondre aussi rapidement que prévu. Du personnel de toutes les sections de l'Intendance des impôts est provisoirement venu renforcer ses effectifs. La demande accrue de la population pour ce mode d'information doit à moyen terme être satisfaite par la mise en place d'un système global de conseil clientèle qui dépendra des ressources financières du canton.

Le bordereau provisoire instauré cette année pour l'impôt fédéral direct a été établi en début d'année sans problème majeur. De même, le tout nouveau décompte provisoire des impôts du canton et de la commune comprenant le décompte de l'avoir remboursable d'impôt anticipé a été édité en juillet avec succès. Ce décompte provisoire a permis de rembourser l'impôt anticipé peu après le traitement de la déclaration d'impôt malgré l'abandon de l'imputation de l'impôt anticipé sur les tranches d'impôt de l'année consécutive (2002). Une autre nouveauté a consisté à notifier les décisions définitives au fur et à mesure de la procédure de taxation ordinaire, c'est-à-dire sans attendre la fin de l'année de taxation. A la fin de l'année, près de 56 pour cent des taxations avaient ainsi déjà été notifiés à titre dé-

finitif. Cela équivaut au rythme usuel de traitement que l'on connaît sous le régime de l'évaluation bisannuelle. Cet avancement peut être considéré comme satisfaisant étant donné que de nombreuses nouveautés ont été introduites cette année, que les informations de l'année précédente n'étaient pas encore accessibles dans le système et qu'il a fallu consacrer beaucoup de temps à actualiser le dossier électronique, ce qui facilitera les travaux à venir.

La mise en place de l'imposition coïncidente (système informatique, formulaires, loi) ne s'est pas faite sans quelques erreurs, imputables aux personnes contribuables, aux centres de saisie et à l'Intendance des impôts, ensemble ou séparément selon le cas. Pour régler ces erreurs, l'Intendance des impôts a complété le système informatique, amélioré la qualité de l'information et supprimé les erreurs mêmes à l'occasion de la taxation. L'Intendance des impôts déplore les désagréments subis par l'un ou l'autre citoyen ou citoyenne à cette occasion mais elle garantit qu'elle a remédié aux erreurs qui ont été repérées et qu'elle a de surcroît acquis des connaissances importantes pour l'amélioration de la qualité de la taxation.

Les travaux de taxation s'accroîtront et s'amélioreront au fil des ans grâce aux données comparatives supplémentaires qui seront ainsi accessibles dans le système. L'objectif à terme est d'avoir notifié d'ici à 2005 au plus tard une taxation définitive à au moins 95 pour cent des personnes contribuables avant la date limite de dépôt de la déclaration d'impôt de l'année suivante.

L'effet de la mauvaise situation économique sur le recouvrement de l'impôt était encore peu perceptible. La moralité de la population face au paiement des impôts directs est restée très stable. Ces dernières années, 83 à 85 pour cent des personnes contribuables ont payé à temps la troisième tranche des impôts cantonal et communal, soit à l'échéance du délai de paiement. L'automne dernier, après la dissolution de la Dezzennium-Finanz AG, l'Intendance des impôts a récupéré la gestion des actes de défaut de biens et des bons de récupération restants (voir aussi à ce sujet les explications sous chiffre 7.2.1 Secrétariat général).

La nouvelle loi sur les impôts, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001, a simplifié la procédure de remise d'impôt puisque les impôts cantonaux et communaux peuvent désormais être remis grâce à une décision commune unique. La répartition des tâches entre l'Intendance cantonale des impôts et les communes a pu être réglée en temps utile. Quinze communes ont désormais la compétence de prendre des décisions portant aussi sur les impôts cantonaux.

160 000 déclarations d'impôt 2001 ont été établies avec le CD-Rom TaxMe, de sorte que les données ainsi déclarées ont pu être directement enregistrées au moyen du lecteur optique, évitant toute saisie manuelle dans la banque de données de l'Intendance des impôts. Quelque 2000 contribuables ont recouru à la nouvelle possibilité d'établir et de déposer la déclaration d'impôt sur Internet. Les observations tirées de ces cas ainsi que l'expérience du canton de Saint-Gall, qui a également mis en place un système de déclaration d'impôt en ligne, ont permis de poursuivre le développement de ce produit pour en simplifier le maniement.

Le projet d'agrandissement du bâtiment de l'administration d'arrondissement du Jura bernois, basée à Moutier, s'est achevé avec succès. Les travaux de construction sur le site de l'ancienne maternité prévu pour regrouper sous un même toit toutes les sections de l'Intendance des impôts basées à Berne ont commencé après les congés d'été par la démolition de diverses parties de bâtiments. Dès le mois de décembre, deux bureaux-type ont pu être aménagés et expertisés par les membres de la commission de planification. L'Intendance des impôts a institué une commission de division administrative chargée de rédiger la documentation détaillée relative à la gestion d'un service administratif qui comptera près de 500 postes de travail. La Direction des finances a confié une étude à l'Office des bâtiments destinée, en parallèle aux travaux courants, à établir s'il existe un autre site à Berne susceptible d'accueillir l'Intendance des impôts dans les mêmes conditions. Le contexte à l'origine de ce mandat est l'intérêt qu'a exprimé l'Université, institution qui ne peut guère changer de place, de

pouvoir disposer de l'ancienne maternité située à proximité de ses locaux actuels.

D'intenses études ont été menées pour répondre aux questions d'organisation de la nouvelle grande section qui résultera du projet de regroupement géographique des arrondissements de Mittelland et de Berne-Ville ainsi que de la caisse de l'Etat Berne pour former l'administration d'arrondissement de Berne-Mittelland. L'organisation définitive de cette autorité régionale de taxation et d'encaissement, calquée sur celle des autres régions, devrait être adoptée dans le courant de l'année 2003. Elle permettra d'arrêter les décisions nécessaires en matière de personnel pour cette transformation avant d'intégrer le nouveau site de Berne.

Les mouvements de personnel constatés en début d'année auguraient d'une forte fluctuation des effectifs sur toute l'année. Depuis la fin du premier semestre, les départs de personnel pour d'autres employeurs ont cependant sensiblement reculé, de sorte que la fluctuation annuelle est restée à peu près équivalente à celle de l'année précédente. Cette situation favorable à l'administration s'explique sans doute essentiellement par les difficultés que rencontrent les branches apparentées du secteur privé (conseil fiscal, secteurs des finances et des assurances). L'Intendance des impôts a donc redoublé d'efforts dans le domaine du développement du personnel afin de rester concurrentielle sur le marché de l'emploi lorsque la situation économique s'améliorera.

7.2.4 Office du personnel

La plupart des objectifs fixés par le plan annuel 2002 ont été atteints. Parmi les activités les plus importantes de l'office ont figuré les travaux consécutifs au sondage du personnel 2001/projet Contenta et, après le renvoi du projet PELAG par le Grand Conseil, la reprise des travaux préparatoires d'une nouvelle législation sur le personnel. La préparation et le traitement consécutif des données destinées à l'examen stratégique des prestations publiques (ESPP) par le Conseil-exécutif ont considérablement occupé l'office pendant le premier semestre. Les travaux préparatoires en vue de l'introduction de la nouvelle gestion publique (NOG) à l'Office du personnel ont été particulièrement exigeants.

Depuis 1996, l'Office du personnel gère un service central de placement du personnel (SCP) qui assiste les Directions et la Chancellerie d'Etat dans le placement (à l'intérieur ou à l'extérieur de l'administration cantonale) des collaborateurs et collaboratrices dont le poste est supprimé dans le cadre des mesures d'assainissement des finances publiques, notamment du programme AF'99 et de l'ESPP. Sous le titre SCP Plus, ce service conseille également les personnes qui sont contraintes de changer de poste pour d'autres raisons, par exemple en cas d'évolution des exigences liées à leur poste, de changement de leurs capacités physiques ou intellectuelles, ou de restructurations.

Avant que le Grand Conseil ne prenne connaissance du rapport ESPP, 25 cas de suppressions de postes au sein de l'administration cantonale avaient été annoncés au SCP. Des solutions ont déjà été trouvées pour onze personnes (cinq placements en interne et deux en externe, ainsi que quatre départs à la retraite anticipée au bénéfice d'une rente spéciale), et un licenciement non fautif a dû être prononcé. Les premiers cas de suppressions de postes (25 au total) liés aux mesures ESPP de compression des effectifs ont été signalés au SCP en décembre. Il restait donc 38 agents cantonaux à placer fin 2002. En outre, le SCP devait conseiller 44 personnes amenées à changer de poste pour d'autres raisons (SCP Plus). Une solution a été trouvée pour 14 d'entre elles, et 30 autres cas sont toujours en cours d'examen.

Le nombre de cas de conseils a presque doublé par rapport à 2001, et une nouvelle augmentation doit être escomptée à moyen terme avec l'exécution des mesures ESPP. De plus, la mauvaise conjoncture économique et la réduction de l'offre sur le marché du travail dans toutes les branches professionnelles ont entraîné une

augmentation sensible du temps passé pour résoudre chaque cas, ces circonstances nécessitant à la fois des analyses plus différenciées et davantage de contacts avec des employeurs potentiels. Il faut donc envisager de renforcer temporairement l'effectif du personnel du SCP (actuellement environ 1,3 poste).

Conformément à l'arrêté du Conseil-exécutif du 5 décembre 2001, une compensation du renchérissement de 1,0 pour cent a été accordée au 1^{er} janvier 2002 au personnel de l'administration cantonale et au corps enseignant. 101,13 points (mai 1993 = 100) restent ainsi compensés. L'indice de janvier atteignait 107,6 points de l'indice national des prix à la consommation.

La Conférence des responsables du personnel des Directions et de la Chancellerie d'Etat (PEKO) a notamment étudié de plus près la question du marketing du personnel du canton, les conséquences du sondage du personnel 2001 ainsi que les problèmes soulevés par l'application uniforme du droit du personnel. Des membres de la PEKO ont régulièrement collaboré aux organes des grands projets de l'Office du personnel.

967 agents et agentes de l'administration cantonale ont participé à 90 cours centraux de perfectionnement totalisant 186 journées de cours, ce qui représente 2002 journées de perfectionnement. Sept cours ont été dispensés en français, dont un avec le concours du canton du Jura, deux avec celui du canton de Fribourg et un avec celui du canton de Neuchâtel. La proportion de femmes se situe à 40 pour cent. Cinq cours ont été consacrés à la formation des nouveaux cadres à la conduite des entretiens d'évaluation (EAD). Les cours de langues (deux langues officielles) ont été suivis par 160 germanophones et 40 francophones. Ces chiffres ne comprennent ni les cours externes, ni les apprentissages, ni les formations internes aux Directions et aux Offices.

Durant l'année sous rapport, 464 apprentis et apprenties ont effectué leur formation au sein de l'administration cantonale, ce qui représente une augmentation de 21 pour cent depuis 1997. La proportion d'apprentis au sein de l'administration bernoise a ainsi atteint 4 pour cent. Sur les 101 candidats et candidates aux examens de fin d'apprentissage d'employé de commerce, 97 ont obtenu leur diplôme. Les 150 formateurs de l'administration cantonale ont été préparés à la prochaine réforme de la formation commerciale de base dans le cadre de huit cours de deux journées. Une séance d'information à l'intention des responsables du personnel a été organisée pour promouvoir l'enseignement de l'informatique dans l'administration.

Douze personnes ont participé au programme d'initiation des nouveaux cadres supérieurs. Le séminaire d'initiation à la direction au niveau des sections, organisé à deux reprises cette année, a réuni au total 32 personnes. Dans le domaine de la promotion de la relève des cadres, un premier programme de promotion a débuté avec la participation de 15 jeunes collaborateurs et collaboratrices prometteurs sélectionnés par les Directions. Trois séminaires de valorisation du potentiel ont permis à 22 personnes d'élaborer des bases systématiques pour établir leur plan de carrière personnel. Le Service de conseil aux cadres a été contacté 43 fois; il a assuré 21 coachings, donné son appui à cinq projets de perfectionnement internes aux offices et fourni 17 prestations de conseil.

L'Office du personnel a réalisé plusieurs projets d'optimisation sur le thème de l'ergonomie du poste de travail dans les administrations de district et dans certains offices de l'administration centrale. Le comité spécial contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail n'a eu aucune plainte à examiner.

Les divers modules du système cantonal d'information sur le personnel (PERSISKA) fonctionnent sans encombre. Les systèmes de traitement ont permis chaque mois d'établir quelque 37 000 décomptes et de verser 182 millions de francs de traitements au personnel cantonal, au corps enseignant et au personnel des entreprises affiliées. Le système cantonal d'information sur le personnel PERSISKA est opérationnel depuis plus de dix ans. Afin de garantir son utilisation à long terme, un projet d'ensemble a été conçu pour le renouvellement de certaines de ses parties, les modules

concernés devant être progressivement adaptés aux nouvelles exigences. La sécurité de l'exploitation et la pérennisation des investissements constituent à cet égard des préoccupations de premier plan.

Après la clôture de la procédure de recours BEREBE, le plafond des points de poste a pu être ajusté. La Chancellerie d'Etat et les Directions ont disposé d'un accès illimité au système de gestion des postes STEBE.

Le tableau 1 ci-dessous présente le nombre de postes occupés au 31 décembre 2002. Ayant été exclues du système de gestion des postes durant la phase pilote, les 12 unités NOG figurent dans le tableau des postes non soumis à l'obligation de gestion. L'augmentation de 496 postes provient du renforcement des effectifs de personnel à l'Université (+ 411), qui était nécessaire pour répondre à la progression massive du nombre d'étudiants liée à l'arrivée exceptionnelle d'une double volée de titulaires de la maturité. L'effectif de la Police cantonale a été renforcé (+ 41).

Le pourcentage des personnes travaillant à temps partiel (degré d'occupation entre 10 et 90%) sur l'ensemble du personnel est de 54,1 pour cent (contre 53,7% en 2001), dont 54,3 pour cent (54,6) de femmes et 45,7 pour cent (45,4) d'hommes.

Tableau 1: statistique des postes au 31 décembre 2002

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion (hors unités NOG)

Directions	Nombre de postes			Equivalent en postes à temps plein		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Autorités	24	6	30	22,5	4,1	26,6
Chancellerie d'Etat	44	35	79	40,2	24,4	64,6
Direction de l'économie publique	468	206	674	429,1	145,9	575,0
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	303	350	653	281,3	263,3	544,6
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	627	604	1 231	583,5	473,4	1 056,9
Direction de la police et des affaires militaires	1 828	525	2 353	1 799,2	408,7	2 207,9
Direction des finances	448	318	766	436,8	275,2	712,1
Direction de l'instruction publique	377	673	1 050	312,7	396,3	709,0
Université	1 794	1 503	3 297	1 451,7	1 095,8	2 547,5
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	153	57	210	140,0	43,7	183,6
Total intermédiaire I	6 066	4 277	10 343	5 497,0	3 130,8	8 627,8

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion (unités NOG comprises)

Directions	Nombre de postes			Equivalent en postes à temps plein		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
CHA: unité NOG	8	4	12	7,0	2,7	9,7
ECO: unités NOG et personnel d'entretien des forêts	288	29	317	146,8	17,8	164,6
SAP: unités NOG, personnel enseignant						
SPU, foyers scolaires	673	1 077	1 750	561,5	728,8	1 290,3
JCE: unité NOG						
et ecclésiastiques	430	148	578	365,8	94,9	460,7
POM: unité NOG	167	121	288	166,9	110,0	276,9
FIN: unité NOG	19	8	27	19,0	6,5	25,5
INS: unités NOG et enseignants ¹	1 649	676	2 325	613,8	204,1	817,9
TTE: unités NOG	537	33	570	524,2	30,5	554,6
Conseillers d'Etat	4	3	7	4,0	3,0	7,0
Total intermédiaire II	3 775	2 099	5 874	2 409,0	1 198,3	3 607,1
Total intermédiaire I	6 066	4 277	10 343	5 497,0	3 130,8	8 627,8

Total au 31.12.2002 ²	9 841	6 376	16 217	7 906,0	4 329,1	12 235,1
Par rapport à 2001	9 828	6 323	16 151	7 664,3	4 074,7	11 739,0
			+66			+496,1
Par rapport à 2000	8 822	5 347	14 169	7 442,1	3 666,5	11 108,6

¹ Personnel enseignant des écoles du degré diplôme, de l'Ecole normale de pédagogie spécialisée, de l'ECLF et des institutions de formation du personnel enseignant, des inspections régionales et de l'Hôpital de l'île ainsi que personnel enseignant et assistant-e-s des hautes écoles cantonales.

² 160,2 auxiliaires étaient en poste en décembre 2002 (hors personnel d'entretien, stagiaires, apprentis et fonctionnaires exerçant leur activité à titre accessoire).

Occupation des postes financés par des Fonds¹ et par des tiers²

Directions	Nombre de postes			Equivalent en postes à temps plein		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
ECO	194	173	367	185,3	150,0	335,3
INS	41	51	92	38,9	35,4	74,3
TTE	7	0	7	4,9	0,0	4,9
Total des postes bénéficiant d'un financement spécial	242	224	466	229,1	185,4	414,5

¹ ECO: Fonds pour le marché du travail, Fonds LOTHAR et Fonds des épizooties; INS: Fonds pour les prestations de services des écoles d'ingénieurs, Fonds Centre interrégional de perfectionnement de Tramelan (CIP), Fonds des éditions scolaires de l'Etat; TTE: Fonds des eaux usées, Fonds pour la gestion des déchets.

² ECO: Caisse de chômage, placement régional ORP et logistique marché du travail.

Le tableau 2 ci-dessous présente le plafond des points de poste disponibles, les points de poste consommés en 2002 ainsi que le solde de la réserve des points. L'Université, qui est exclue de la gestion des postes, avait un plafond augmenté de 5548 points, ce qui s'explique en premier lieu par la double volée de maturité. 1102 points du Fonds pour le marché du travail ont été affectés à l'Office de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

Tableau 2: Gestion des points de poste en 2002

Points de poste soumis à l'obligation de gestion

Directions	Plafond des points	Consommation de points	Virement réserve CE	Solde	%
Autorités	2 940	2 842	0	98	3,3
Chancellerie d'Etat	6 705	6 477	0	229	3,4
Direction de l'économie publique	59 499	55 042	- 360	4 096	6,9
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	49 708	47 804	- 288	1 615	3,2
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	114 833	115 688	990	185	0,2
Direction de la police et des affaires militaires	192 267	189 269	- 1 176	1 822	0,9
Direction des finances	68 527	67 964	209	772	1,1
Direction de l'instruction publique	66 248	65 073	- 408	767	1,2
Université	202 724	199 232	0	3 492	1,7
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	19 556	20 490	1 033	99	0,5
Total	783 057	769 881	0	13 175	1,7

Les cotisations AVS/AI/APG perçues en 2002 pour le personnel cantonal, le personnel enseignant et le personnel des entreprises affiliées ont atteint la somme totale de 310,5 millions de francs. Les cotisations AC perçues sur la même période se sont élevées à 89,9 millions de francs. 6 855 cartes d'avis de solde ont été traitées. 5,9 millions de francs d'allocations pour perte de gains ont été passés en compte pour les 52 183 jours soldés correspondants. Quelque 129,7 millions de francs ont été versés sous forme de rente (AVS/AI/PC) aux 6 174 bénéficiaires de rente dont l'Agence du personnel de l'Etat gère les dossiers.

7.2.5 Office d'organisation

Domaine de l'informatique et des télécommunications:

Lors de la hiérarchisation des projets dans le plan d'informatique 2003 à 2006, il a fallu tenir compte du fait que le système d'exploitation Windows NT très répandu dans l'administration doit être relayé par de nombreux projets de reconversion, en raison de l'expiration de l'assistance de la société Microsoft fin 2002. Le contrat de licence conclu pour trois ans avec Microsoft a permis de réaliser, à un coût avantageux, une nouvelle étape dans l'harmonisation informatique du canton. Le montant net des investissements informatiques prévu pour 2003 a été relevé d'autant et est donc légèrement supérieur à celui des années précédentes (CHF 24,9 mio). – Le produit RENO évalué dans le cadre d'une expérience pilote réalisée à l'Intendance des impôts en vue de l'harmonisation des moyens d'exploitation IT du canton s'est révélé satisfaisant; en conséquence, le Conseil-exécutif a donné son feu vert à l'exécution du projet d'harmonisation au deuxième semestre. Ce projet de grande envergure qui vient de débiter a été soutenu par diverses mesures: perfectionnement du plan de zones IT, définition des normes cantonales d'informatique et acquisition désormais centralisée de licences cantonales. – Dans un but d'harmonisation également, le Conseil-exécutif a approuvé la réalisation d'un système centralisé de gestion de contenu, qui permettra de gérer et d'actualiser de manière économique les sites Web des unités administratives du canton sur la plate-forme Web centralisée BEWEB. Le déroulement des projets a été redéfini afin de garantir la qualité des nouveaux sites. – Le projet BEMAIL II visant l'uniformisation des systèmes de courrier électronique de l'administration s'est conclu avec succès au printemps, dans le respect des délais et des crédits. – Le réseau de communication cantonal BEWAN a fait l'objet de diverses optimisations techniques et conceptuelles. Les processus et le controlling de l'exploitation ont été optimisés sur toutes les plates-formes (BEWAN, BEMAIL et BEWEB). – Enfin, les conditions générales de la Conférence informatique suisse ont été fixées de manière impérative pour la conclusion de contrats IT dans l'ensemble de l'administration.

Conférence informatique:

Lors de ses réunions mensuelles et de ses séminaires trimestriels d'une journée, la Conférence informatique cantonale a principalement traité les affaires suivantes: planification de l'informatique 2003–2006; traitement des envois de masse d'e-mails; harmonisation IT à l'échelle du canton via l'introduction de RENO et d'un système centralisé de gestion de contenu; perfectionnement du plan de zones IT; achat centralisé de licences de logiciels pour l'ensemble du canton; stratégie de développement BEWAN concernant le réseau des hôpitaux et des cliniques; utilisation des fibres de verre des CFF; uniformisation des raccordements externes pour les communes; utilisation de la solution IPG à la Bedag; protection contre les virus au moyen de mesures de sécurité IT sur les plates-formes centralisées et dans les communications avec la Confédération; préavis de plusieurs projets d'ACE; adoption d'un nouveau règlement interne pour la conférence informatique.

Domaine des ressources et de l'organisation:

La priorité a été accordée à l'optimisation des processus interdirectionnels de traitement du courrier quotidien normal (remplaçant l'affranchissement forfaitaire), qui est pratiquement terminée et a permis de réaliser de nouvelles économies. La solution des centres d'affranchissement, en particulier, a encore gagné en importance. – D'importantes ressources ont été mobilisées pour la direction du projet de mise en place de NOG 2000 à l'Office d'organisation, pour les travaux liés à l'ESPP ainsi que pour le recrutement et l'initiation de nouveaux collaborateurs. – De nouveaux documents d'information et supports de formation ont été élaborés et des séminaires informatiques ont été organisés cette année encore.

Domaine des contrôles des résultats et du controlling de l'informatique:

Conformément au plan des contrôles des résultats 2002–2005, une douzaine de contrôles des résultats ont été mis en route. Comme en 2001, six contrôles des résultats des années précédentes ont pu être achevés en 2002, l'Office d'organisation rédigeant à cet égard les corapports méthodiques. Le plan des contrôles des résultats 2003 a été mis en vigueur par l'ACE 4200/02. Compte tenu de la décision prise par le Conseil-exécutif dans le cadre de l'ESPP de ne plus réaliser de contrôles des résultats à l'avenir, un plan des contrôles des résultats extrêmement réduit a été adopté pour 2003. L'Institut de sciences politiques de l'Université de Berne a été chargé de réaliser une méta-évaluation sur la pratique et les avantages d'ERKOS. – Dans le domaine du controlling de l'informatique, les données sur l'état de l'informatique ont de nouveau été relevées auprès des Directions et de la Chancellerie d'Etat conformément au programme de controlling de l'informatique. Un premier document de base a été élaboré en vue de la conception d'un système de rapport stratégique en matière d'informatique prévue par l'ACE 3043/00.

7.2.6 Administration des domaines

La Dezennium Finanz AG (DFAG) ayant accompli dix années d'activités de liquidation, la procédure légale visant à dissoudre la société au 1^{er} octobre 2002 a été amorcée. Dans le cadre de la liquidation, les biens immobiliers restant à la DFAG ont été transférés sans contrepartie au canton de Berne avec entrée en jouissance au 1^{er} octobre. Ces immeubles ont été inscrits au patrimoine financier de l'Administration des domaines pour une valeur comptable de un franc. Il s'agit de 25 biens immobiliers comprenant principalement des terrains à bâtir et des immeubles à usage d'habitation ou à vocation artisanale et industrielle (voir aussi à ce sujet les explications sous chiffre 7.2.1 Secrétariat général).

D'autres biens immobiliers ont été repris par le canton, dans le cadre de la cantonalisation des écoles professionnelles, dans les communes municipales de Berne, Bienne, Berthoud, Langenthal, Lyss, Moutier, La Neuveville, Saint-Imier et Thoun ainsi qu'au syndicat de communes du centre de formation professionnelle de la région Oberland-est à Interlaken. Conformément à la déclaration d'intention du 4 décembre 2000 des communes-sièges ainsi que de la Direction de l'instruction publique et de la Direction des finances, les contrats de mutation ont pu être établis le 5 décembre 2002. En vertu de ces contrats et d'un avenant conclu en 2003, les immeubles nécessaires au fonctionnement des écoles ont été acquis le 31 décembre 2002 au prix de 160 250 000 francs. Contrairement aux contrats de vente et après des négociations de longue haleine, il n'a pas encore été possible de conclure tous les contrats de location pour une série de biens-fonds scolaires qui sont également nécessaires mais que le canton n'a pas acquis.

De nouveaux immeubles, qui n'étaient plus indispensables à l'accomplissement des tâches publiques, ont été vendus cette année, et ce pour un montant d'environ 4,7 millions de francs. Plusieurs domaines agricoles ont ainsi été vendus à des exploitants, notamment l'exploitation agricole des établissements de Hindelbank, qui a été concédée en droit de superficie au prix de 790 000 francs. Conformément à la pratique, les besoins en logements de service ont encore été vérifiés cette année. La poursuite rigoureuse de la transformation de logements de service en locations a rapporté des revenus supplémentaires d'un montant périodique annuel avoisinant les 36 000 francs.

En collaboration avec le groupe de travail interdirectionnel ALIC (Affectation des locaux abritant les institutions cantonales), il a été possible de satisfaire de manière appropriée les nouveaux besoins de locaux; l'occupation et l'utilisation des biens-fonds cantonaux ont de nouveau pu être optimisées. Citons à titre d'exemple l'immeuble Rolex d'une surface nette d'environ 3600 m² loué à Bienne

pour une longue durée et à un coût avantageux, qui permet de réunir plusieurs sites de l'Ecole d'ingénieurs de Bienne en remplaçant les précédentes locations dont le loyer était nettement plus élevé.

7.3 Ressources humaines

7.3.1 Vue d'ensemble

Statistique des postes au 31 décembre 2002 :

Tableau 1: Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion (sans l'AF, qui est une unité pilote NOG depuis le 1.1.1998)

Unité administrative	Nombre			En postes à 100%		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Secrétariat général	10	8	18	9,6	6,9	16,5
Intendance des impôts	401	285	686	391,4	248,3	639,7
Office du personnel	22	13	35	21,3	10,4	31,7
Office d'organisation	5	5	10	4,7	4,0	8,7
Administration des domaines	10	7	17	9,8	5,6	15,4
Total intermédiaire	448	318	766	436,8	275,2	712,0
Comparaison avec l'exercice précédent	450	303	753	437,7	264,1	701,8

Tableau 2: Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion (AF, unité pilote NOG depuis le 1.1.1998)

Unité administrative	Nombre			En postes à 100%		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Administration des finances	19	8	27	19	6,5	25,5

7.4 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 2002

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
7.4.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législature		
- Loi sur le statut général de la fonction publique (Loi sur le personnel)	1	Renvoi pour révision (session de janvier)
- Décret sur les traitements	1	Renvoi pour révision (session de janvier)
- Loi sur la création, le plafonnement et la gestion des postes de l'administration	1	Renvoi pour révision (session de janvier)
- Loi sur la société anonyme Banque cantonale bernoise (LSABCBE)	1	
- Loi sur la Dezennium-Finanz AG	1	
- Loi sur la Caisse de pension bernoise (LCPB)	0	
7.4.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats		

7.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

Ont été nommés à la tête d'une section:

- Secrétariat général: Olivier Kungler à la nouvelle section Développement et centre de compétences NOG.
- Intendance des impôts: Fabian Amschwand à la tête de l'Administration d'arrondissement de l'Oberland à Thoun (en lieu et place de Heinz Zürcher qui a pris sa retraite); responsable de la communication: Maya Weber (en lieu et place de Mathias Marti qui est parti dans le privé).

7.3.3 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Le programme de mise en œuvre «Promotion de l'égalité entre la femme et l'homme au sein de la Direction des finances» continue d'être réalisé en collaboration avec le groupe de travail «pact FIN». Les décisions relevant du domaine du personnel sont prises en tenant compte des exigences et objectifs prescrits dans le programme. La Conférence des responsables du personnel PEKO*FIN qui se réunit périodiquement sous la direction du chef du secteur Ressources traite des questions fondamentales à ce sujet ainsi que la Conférence des chefs d'office de la Direction des finances. Les questions prioritaires ont été la mise en œuvre des requêtes et des besoins constatés dans le cadre du sondage 2000 du groupe de travail pact à la Direction des finances. La deuxième Journée des filles du 14 novembre, à laquelle l'administration cantonale participait pour la première fois, a été encadrée par le groupe de travail pact FIN et peut être considérée comme une réussite, 14 filles ayant accompagné leur père, leur mère, leur parrain ou leur marraine au travail.

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
7.4.3 Législation d'application du droit fédéral		
7.4.4 Autres projets		
- Loi sur le pilotage des finances et des prestations	5	
- Loi sur les prestations financières accordées aux membres du gouvernement	5	
- Loi sur la société anonyme Bedag Informatik	5	

0 = les travaux n'ont pas encore débuté
1 = en cours d'élaboration
2 = en procédure de consultation
3 = adopté par le Conseil-exécutif
4 = préavisé par la commission
5 = adopté par le Grand Conseil
6 = le délai référendaire n'est pas encore échu
7 = en attente de la votation populaire
8 = renvoyé

7.5 Projets informatiques (aperçu)

Service	Projet/Application	Investissement ¹ milliers de francs	Total des coûts de production en pleine exploitation ² milliers de francs	Total des coûts de production ² durant l'exercice milliers de francs	Durée de réalisation
4710.100	FIS 2000 (Système d'informations financières KOFINA+), 15.6.2000/18.9.2002	15 481	946	100	2001–2005
4720.100	TXA (taxation annuelle), 4.9.1997	18 424	7 252	7 252	1997–2003
4740.100	RENO/CMS (Harmonisation des moyens d'exploitation IT du canton), 14.8.2002	4 395	1 101 (à partir de 2005)		2002–2004
5070.100	FINAUS II (Péréquation financière et compensation des charges), 19.12.2001	300	107 (à partir de 2004)		2001–2004

¹ Chiffres selon le plan informatique et le plan des investissements

² Les comptes suivants sont concernés:

a comptes 3098, 3108, 3128, 3168 (divers)

b compte 3118 (investissement de remplacement)

c compte 3158 (maintenance du matériel)

d compte 3186 (production du centre de calcul)

e compte 3188 (adaptation/maintenance des logiciels)

7.6 Contrôles des résultats des subventions cantonales

La subvention cantonale versée à l'Association «Places de crèche du canton de Berne» fait actuellement l'objet d'un contrôle des résultats. Le rapport final devrait être prêt d'ici le milieu de l'année 2003.

7.7 Autres projets importants (aperçu)

(voir point 7.1 Les priorités de l'exercice)

7.8 Interventions parlementaires (motions et postulats)

7.8.1 Classement de motions et de postulats

7.8.1.1 Classement de motions et de postulats réalisés

Postulat 154/94 Hofer du 12 septembre 1994 – Modification du règlement de la Caisse de pension bernoise (CPB) (adopté le 4. 5. 1995, prolongation du délai jusqu'en 1999 accordée le 24. 11. 1997).

Postulat 204/94 Dätwyler, Lotzwil du 9 novembre 1994 – Règlement de la Caisse de pension bernoise: modification des dispositions applicables au Conseil-exécutif (adopté le 4. 5. 1995, prolongation du délai jusqu'en 1999 accordée le 24. 11. 1997).

Postulat 208/94 Teuscher du 7 novembre 1994 – Conseillers et conseillères d'Etat: adaptation des traitements et des rentes (adopté le 4. 5. 1995, prolongation du délai jusqu'en 1999 accordée le 24.11.1997).

Motion 020/99 Seiler du 19 janvier 1999 – Indemnités versées aux membres du Conseil-exécutif (adoptée sous forme de postulat le 13. 9. 1999).

Avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2003, de la loi sur les prestations financières accordées aux membres du gouvernement, la requête de ces interventions est prise en compte; elles peuvent donc être considérées comme étant réalisées.

Motion 268/96 Schärer (Commission Loi sur l'Université) du 12 novembre 1996 – Amendement de la loi sur les finances (adoptée

sous forme de postulat le 30. 4. 1997, prolongation du délai jusqu'en 2001 accordée le 1. 12. 1999).

La requête de la motion a été examinée dans le cadre des débats sur la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations. Aucune suite ne lui a été donnée.

Motion 185/00 Buchs du 12 septembre 2000 – Plus de moyens pour la construction de routes (adoptée sous forme de postulat le 12. 4. 2001).

Motion 205/00 Blatter du 20 novembre 2000 – Affectation du produit de la RPLP (adoptée sous forme de postulat le 12. 4. 2001).

Motion 015/01 Andereg/Sutter du 29 janvier 2001 – Priorité à l'infrastructure (adoptée le 12. 4. 2001).

Motion 052/01 Kaufmann, Berne du 2 avril 2001 – Affectation des fonds de la RPLP: élaboration de bases légales (adoptée sous forme de postulat le 12. 9. 2001).

Motion 067/01 Amstutz/Antener/Käser, Langenthal du 2 avril 2001 – Attribution des fonds de la RPLP aux communes (adoptée sous forme de postulat le 12. 9. 2001).

Le Conseil-exécutif a, par ACE 2401 du 26 juin 2002 arrêté l'affectation du produit de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations. Dans le cadre des débats sur le plan financier 2004 à 2006 qui ont eu lieu pendant la session de novembre, une déclaration de planification a été approuvée: elle exige que la contribution à la réalisation plus rapide de projets d'infrastructures importants aux plans de la politique économique et de la politique des transports soit relevée à 40 pour cent des recettes en moyenne.

Motion 143/01 UDC/Zaugg, Fahrni du 28 août 2001 – Mandats des membres du gouvernement dans les conseils d'administration (adoptée sous forme de postulat le 27. 11. 2001).

Motion 156/01 Bieri, Spiez du 3 septembre 2001 – Représentation du personnel dans les conseils d'administration (adoptée sous forme de postulat le 27. 11. 2001).

Motion 162/01 Pfister, Zweisimmen du 3 septembre 2001 – Incompatibilités dans l'exercice du mandat de membre de conseil d'administration (adoptée sous forme de postulat le 27. 11. 2001).

Par ACE 3505 du 16 octobre, le Conseil-exécutif a adopté le Document de fond sur la problématique des représentants cantonaux au sein des conseils d'administration et l'a transmis à la Conférence

des présidents du Grand Conseil, tenant ainsi compte de la requête exprimée dans ces interventions.

Motion 015/02 PRD (Gerber, Thoune) du 21 janvier 2002 – Mise en œuvre de la motion de la CFin sur la réduction de la dette (adoptée le 27. 3. 2002).

Avec la prise de connaissance du rapport du Conseil-exécutif du 4 septembre 2002 concernant l'examen stratégique des prestations publiques (ESPP), le Conseil-exécutif considère la requête de la motion comme étant réalisée.

7.8.1.2 *Classement extraordinaire*

Aucun

7.8.2 **Exécution de motions et de postulats**

7.8.2.1 *Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu*

Motion 190/00 PRD (Portmann) du 13 septembre 2000 – Allègement fiscal à moyen terme dans le canton de Berne (adoptée le 12. 9. 2001).

Le compte rendu exigé interviendra une fois que l'on connaîtra les répercussions des mesures d'allègement fiscal au niveau fédéral et à la lumière de la mise en œuvre de l'initiative exigeant des allègements fiscaux qui a été déposée.

Motion 239/00 PRD (Käser, Münchenbuchsee) du 28 novembre 2000 – Allègement fiscal des prestations en capital provenant de la prévoyance (Art. 44 LI 2001) (adoptée le 12. 9. 2001).

Afin de coordonner l'examen des mesures d'allègement fiscal, cette requête est traitée parallèlement au compte rendu exigé par la motion 190/00 PRD (Portmann).

Motion 194/01 Commission des finances du 6 novembre 2001 – Réduction de la dette pendant la période du plan financier 2003–2005 (adoptée le 27. 11. 2001).

Vu les rapports soumis au Grand Conseil le 4 septembre sur le budget 2003, le plan financier 2004 à 2006 et l'examen stratégique des prestations publiques (ESPP) ainsi que l'impact globalement visé par ces documents de planification, les chiffres 2 (autofinancement de l'investissement net) et 3 (concept de réduction de la dette) de la motion sont exactement réalisés, et le chiffre 1 (réduction de l'endettement brut III d'un total de 300 millions de francs entre 2003 et 2005) est réalisé avec un décalage dans le temps.

N'est en revanche pas réalisé le chiffre 4 de la motion, qui concerne la préparation des bases permettant d'imposer une limite légale de 20 pour cent à la quote-part de l'endettement à partir de 2007 (voir le rapport du 4 septembre 2002 sur le plan financier, ch. 4.3).

Motion 042/01 Kiener Nellen, Bolligen du 6 février 2001 – BCBE: suppression de la garantie de l'Etat (adoptée le 28. 11. 2001).

Les travaux préparatoires ont commencé. Il est prévu d'élaborer d'ici fin 2003 un projet de consultation qui pourra être soumis au Grand Conseil courant 2004.

Motion 023/02 Lüthi, Münsingen du 21 janvier 2002 – Rapport sur la gestion du parc immobilier cantonal (adoptée le 4. 9. 2002).

Le 3 juillet, le Conseil-exécutif a instauré une organisation de projet (projet «optimmo») comprenant des représentants de la TTE et de la FIN, qui examine, dans le cadre d'un processus triphasique, la situation actuelle de toute la gestion du parc immobilier et qui élabore des propositions pour de futures modifications. Un rapport intermédiaire sera présenté au Conseil-exécutif au printemps 2003. Ce

rapport doit constituer le fondement des premières décisions et des mandats de traitement approfondi dans la suite du projet. Les requêtes de la motion Lüthi ont été prises en compte dans le cadre de ces travaux.

Motion 073/02 Widmer, Berne du 21 mars 2002 – Suivi du sondage du personnel 2001 (adoptée sous forme de postulat le 4. 9. 2002). Dans le cadre du suivi du sondage du personnel 2001 (projet «Contenta»), un rapport intermédiaire contenant une analyse et des propositions de mesures a été présenté au Conseil-exécutif le 11 septembre. Le Conseil-exécutif en a pris connaissance avant de charger la Direction des finances d'élaborer un plan de mise en œuvre et de le lui présenter une fois la procédure de corapport terminée.

Motion 063/02 Kiener Nellen du 18 mars 2002 – Agrégats de la stratégie économique et financière du canton (chiffre 5 adopté sous forme de postulat le 9. 12. 2002)

Motion 092/02 VLL (Lauterburg-Gygax) du 3 juin 2002 – Mesures d'économie et examen stratégique des prestations publiques (chiffre 1 adopté le 20. 11. 2002)

Ces deux interventions ont été traitées dans le cadre du rapport ESPP. Les chiffres adoptés concernent d'une part la création de structures d'accueil de la petite enfance (M 063/02 Kiener Nellen) et d'autre part le versement de subventions aux écoles de jour (M 092/02 VLL). La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale est par conséquent compétente pour traiter ces points.

7.8.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Motion 045/98 Hauswirth du 9 mars 1998 – Evaluation officielle des immeubles agricoles (chiffre 2 adopté sous forme de postulat le 11. 6. 1998, prolongation du délai jusqu'en 2002 accordée le 27. 11. 2000).

Il n'a pas encore été possible, en vertu des données de base disponibles jusque-là, de déterminer de manière parlante les effets des valeurs officielles fiscalement déterminantes depuis le 1^{er} janvier 1999 sur l'agriculture du canton de Berne. L'analyse est réalisée en collaboration avec les services compétents de la Direction de l'économie publique.

Motion 087/98 Hutzli du 27 avril 1998 – Caisse de pension bernoise et Caisse d'assurance du corps enseignant bernois; passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations (adoptée le 25. 1. 1999, prolongation du délai jusqu'en 2003 accordée le 26. 11. 2001).

La requête du motionnaire est traitée dans le cadre de la révision de la loi sur la Caisse de pension bernoise et du décret sur la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois. Avant de pouvoir prendre quelque décision que ce soit, il faut attendre les résultats des travaux de révision de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) actuellement en cours.

Motion 077/99 Hofer, Bienne du 10 mars 1999 – Validation de l'expérience éducative (Art. 16, al. 4 OSE) (adoptée sous forme de postulat le 3. 2. 2000, prolongation du délai jusqu'en 2004 accordée le 10. 12. 2002).

Il était prévu d'examiner les requêtes que formule la motion dans le cadre de l'élaboration des dispositions d'exécution lors de la révision de la législation sur le personnel pour le personnel cantonal et le corps enseignant. Le projet de loi a cependant été renvoyé par le Grand Conseil pendant la session de janvier. Les travaux de révision de la loi ont donc repris et devraient s'achever d'ici la fin de l'année 2004, de sorte que la législation révisée puisse entrer en vigueur en 2005.

7.8.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Motion 227/95 Hutzli du 6 novembre 1995 – Cotisations de l'employeur et de l'employé en cas d'augmentation du gain assuré: modification de la loi sur la Caisse de pension bernoise (adoptée sous forme de postulat le 17. 6. 1996, prolongation du délai jusqu'en 2000 accordée le 19. 11. 1998).

Motion 185/96 Fuhrer du 19 juin 1996 – Nouvelle réglementation du calcul des rentes des deux caisses de pension bernoises (points 1 et 3 adoptés le 22. 1. 1997 sous forme de postulat, prolongation du délai jusqu'en 2001 accordée le 1. 12. 1999).

Les requêtes de ces deux interventions sont examinées dans le cadre de la révision de la loi sur la Caisse de pension bernoise, dont le calendrier est calqué sur celui des travaux actuellement en cours de révision de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Motion 012/97 Tanner du 20 janvier 1997 – Evaluation des cadres (adoptée sous forme de postulat le 8. 9. 1997, prolongation du délai jusqu'en 2000 accordée le 1. 12. 1999).

Dans un rapport intitulé «L'évaluation des cadres, feedback sur la façon de diriger» qu'il a adressé aux Directions et à la Chancellerie d'Etat, l'Office du personnel a présenté les résultats des tests de différentes approches de l'évaluation des cadres. L'Office du personnel offre également aux cadres un atelier de travail et des conseils. L'instrument de pilotage doit être inscrit dans la loi sur le personnel révisée, dont le projet a été renvoyé par le Grand Conseil pendant la session de janvier. Les travaux de révision de la loi ont donc repris et devraient s'achever d'ici la fin de l'année 2004, de sorte que la législation révisée puisse entrer en vigueur en 2005.

Motion 250/96 Erb du 4 novembre 1996 – Banque cantonale bernoise – Fixation d'un délai raisonnable pour la suppression de la garantie de l'Etat (adoptée sous forme de postulat le 30. 4. 1997, prolongation du délai jusqu'en 2001 accordée le 1. 12. 1999).

Les travaux préparatoires ont commencé. Il est prévu d'élaborer d'ici fin 2003 un projet de consultation qui pourra être soumis au Grand Conseil courant 2004.

Motion 049/99 Seiler du 8 mars 1999 – Droit de grève pour le personnel cantonal (ch. 1 adopté sous forme de motion, ch. 2 et 3 sous forme de postulat le 14. 9. 1999).

Il était prévu d'examiner les requêtes que formule la motion dans le cadre de l'élaboration des dispositions d'exécution lors de la révision de la législation sur le personnel pour le personnel cantonal et le corps enseignant. Le projet de loi a cependant été renvoyé par le Grand Conseil pendant la session de janvier. Les travaux de révision de la loi ont donc repris et devraient s'achever d'ici la fin de l'année 2004, de sorte que la législation révisée puisse entrer en vigueur en 2005.

Berne, février 2003

Le Directeur des finances: *Gasche*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 2 avril 2003